

Fiche de poste
Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA)
à l'école « Les jeunes pousses » de Saint Éloi

Cadre et implantation :

La création et le déploiement des UEMA sont inscrits dans le cadre du troisième plan autisme 2013-2017. Les personnels intéressés consulteront l'instruction ministérielle n° DGCS/SD3B/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges nationales des unités d'enseignement maternelle autisme. Cette instruction détaille les objectifs et le fonctionnement des UEMA.

Ces unités d'enseignement concernent des élèves de 3 à 6 ans présentant des TSA sévères et n'ayant pas ou peu développé la communication verbale.

Une unité d'enseignement maternelle autisme scolaire est implantée à l'école élémentaire les Jeunes Pousses à Saint Eloi. L'accompagnement médico-social des élèves est assuré par l'ADAPEI 58. Le professeur des écoles spécialisé est nommé sur le poste d'enseignant de l'UEMA, antenne de l'IME de Clamecy, située à Saint Eloi.

Conditions requises :

L'enseignant est titulaire du CAPPEI ou d'un diplôme équivalent (CAPA-SH option D avec option autisme le cas échéant), a participé si possible à plusieurs journées de formations sur les TSA ou a l'expérience des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme et de la coopération avec les acteurs du secteur médico-social.

Missions :

- Piloter le projet de l'UEMA et assurer la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels ;
- Partager et construire avec les différents professionnels de l'UEMA des outils communs au service de la scolarisation des élèves ;
- Transmettre des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un enfant ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels ;
- Participer aux réunions de l'école pour permettre aux élèves de l'UEMA une participation pleine à la vie de celle-ci (fêtes, spectacles, sorties scolaires, projet d'école...) ;
- Travailler en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire ;
- Contribuer à l'information de l'ensemble du personnel sur le fonctionnement de l'UEMA.

Compétences pour occuper le poste :

- Travailler en équipe avec des partenaires différents ;
- Favoriser l'établissement de relations de confiance ;
- Prendre en compte de façon permanente le comportement des élèves ;
- Communiquer régulièrement avec les familles ;
- Coordonner une équipe ;
- Avoir un esprit de synthèse et des qualités rédactionnelles ;
- Être une personne ressource particulièrement sur l'autisme et sur la pédagogie inclusive ;
- Avoir des connaissances suffisamment solides sur :
 - Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (HAS),
 - L'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques,
 - Les programmes et les enjeux du cycle 1 de l'école maternelle,
 - Le cahier des charges des UEMA.

Caractéristiques spécifiques :

Votre première mission est celle d'un enseignement visant à proposer aux élèves en situation de handicap, quand ils en ont besoin, les situations d'apprentissage que requiert leur handicap.

Vous rédigerez un rapport d'activité annuel. Ce rapport sera remis à l'IEN chargé de l'ASH. Il sera un élément constitutif de l'évaluation de votre pratique d'enseignement.

Un projet de l'UEMA devra être rédigé dans la première année d'exercice et actualisé tous les ans en fonction des élèves accueillis. Ce projet sera remis au directeur d'école, à l'Inspecteur ASH, à l'Inspecteur de la circonscription ainsi qu'à la CDAPH qui s'appuie sur celui-ci pour orienter les élèves.

Le professeur des écoles spécialisé travaillera sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS et de l'IEN de la circonscription Nevers 1. L'exercice à temps partiel est difficilement compatible avec le poste.

Le service du professeur des écoles spécialisé s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant élèves et 108 heures annuelles consacrées aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles et à la formation.

Contact pour information :

Caroline Daoust, Conseillère pédagogique ASH, caroline.daoust@ac-dijon.fr , 03.86.71.70.30

Maud Brochu, Professeure ressource TSA, ressourcetsa58@ac-dijon.fr , 03.86.93.22.09

Pour postuler :

Envoyer pour le 15 juin 2026 à 12h (délai de rigueur) une lettre de motivation et un curriculum vitae à l'attention de Mme la Directrice Académique, bureau de l'adjoint à la DASEN : adj.i58@ac-dijon.fr